

SOSLM7416

3622

(1943)

ARCHIVES

Suppression du P.N. n° 103 à JEUMONT
(ligne de St-Quentin à Erquelines)
Remplacement par un P.S. et une passerelle

Dépêche du M.T.P. à la SNCF 29.11.40 *mgue*
Lettre S.N.C.F. au M.T.P. 2.10.43

Suppression du P.N. 103 à Jeumont
(Ligne de St-Quentin à Erquelines)

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Service Central
des
Installations Fixes

Paris, le 2 octobre 1943

379-0

Région du Nord

Ligne de St-Quentin
à Arquelines

Suppression du P.W.103

Construction d'un P.S.
et d'un passerelle

Monsieur le ministre,

V. g. 058 237-3

7

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, en deux exemplaires, un projet relatif à la construction d'un passage supérieur au km 237 043 et d'une passerelle pour piétons au km 237 141 de la ligne de St-Quentin à Arquelines, en vue de la suppression du passage à niveau n° 103 de la route nationale n° 359 aux abords de la gare de Jumont.

Ce projet, établi en accord avec le Service des Ponts et Chaussées du département du Nord, a été demandé à la S.N.C.F. par la dépêche ministérielle n° 28 G.T. du 29 novembre 1940 de la Direction des Routes.

La dépense, évaluée à 9.000.000 fr, est à la charge de l'Etat, sous déduction d'une participation forfaitaire de la S.N.C.F. de 1.658.000 fr.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir, après décision, me renvoyer un exemplaire dudit projet.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé: FOUILLET.

Monsieur le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Industrie Industrielle
et aux Communications.